

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 22 MARS A 18H00**

Présents : DAGUERRE Chantal, BUSTON Serge, LABIDALLE Martine, LORY Christian, DUVIGNAU Carole, CHANTEFOIN Hervé, CASTAGNET Céline, CASSAGNE Michaël, DURQUET Aurélie, DUVIGNAU Thierry, BACHE Magali, LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, JAMPY Geoffroy, CUZACQ Karine.

Excusés : néant

Procuration : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : LABIDALLE Martine

1. Installation du Conseil Municipal

M. Frédéric LAFITTE, Maire sortant, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes dans la salle. Il rappelle les 6 points à l'ordre du jour à savoir : installation du Conseil Municipal, élection du Maire, détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints, lecture de la Charte de l'Elu Local et désignation des délégués du SIVU scolaire Adour Marsan.

Il procède ensuite à l'appel des membres et constate que tous les membres sont présents, le quorum est par conséquent atteint.

Il déclare le Conseil Municipal installé suite aux élections municipales du 15 mars dernier. Il félicite l'ensemble des conseillers municipaux, leur souhaite la bienvenue et donne la parole au doyen d'âge, Monsieur Serge BUSTON, qui est chargé de procéder à l'élection du Maire.

M. Serge Buston prononce le discours suivant :

*« Monsieur le Maire sortant,
Chers élus
Chers citoyens,*

En raison de mon âge, il m'est donné aujourd'hui le privilège et le grand plaisir de prononcer le discours introductif de la séance d'installation du nouveau CM.

Je suis en effet l'ainé de la nouvelle équipe, son doyen.

Cet honneur n'est pas du tout basé sur des mérites particuliers mais simplement sur la stricte application d'une norme réglementaire.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus : Aurélie, Christian, Geoffroy, Hervé et Mickael.

Je remercie Fred pour la confiance qu'il m'a accordée durant ce dernier mandat ainsi que les autres élus (je n'oublie pas les sortants) avec qui j'ai beaucoup appris de par leurs connaissances et qui m'ont apporté un enrichissement personnel.

Être élu nécessite un engagement constant au sein de la population. C'est avant tout savoir travailler pour le bien commun, savoir écouter, mais aussi prendre des coups. Être conseiller municipal, c'est aimer sa commune, aimer ses habitants et avoir ce souci en permanence en tête.

Je suis convaincu que toute notre équipe travaillera avec ardeur et conviction pour apporter aux habitants (es) du mieux vivre ensemble.

Nous ne sommes qu'un petit maillon, mais quelle richesse de participer à la prospérité de la Commune et à la défense de nos valeurs, ce qui me fait dire : « ne limite pas tes défis, mais défis tes limites ».

Concernant le mandat précédent, les élections avaient eu lieu le 15 mars 2020.

A cause du COVID, le premier conseil municipal s'était tenu 71 jours après.

Nous avons traversé la période post covid, des canicules, des inondations et des tempêtes, je pense que nous sommes parés pour ce nouveau mandat. »

2. Élection du Maire

M. Michaël CASSAGNE et Mme Carole DUVIGNAU sont désignés comme assesseurs/scrutateurs.

M. Serge BUSTON demande qui est candidat au poste de Maire. M. Frédéric LAFITTE lève la main. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Chaque conseiller est appelé à venir voter à bulletin secret.

Après dépouillement, M. Frédéric LAFITTE est élu à l'unanimité avec 15 voix pour.

M. Frédéric LAFITTE prononce le discours suivant :

*« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,*

Merci Serge, pour tes mots et pour l'efficacité avec laquelle tu as organisé cette élection.

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant maire. Être reconduit est un honneur, mais aussi une responsabilité que je mesure pleinement.

A cet instant, je veux penser à toutes celles et ceux qui nous ont précédé dans cette instance. Nous sommes des héritiers conscients et fiers de ce patrimoine humain et matériel qu'ils nous ont légué et que nous transmettrons un jour, à notre tour.

J'ai également une pensée pour mes proches. Ils savent que l'engagement public est exigeant et ils en connaissent les effets sur la vie familiale. Je sais qu'avec un nouveau mandat, je leur demande encore quelques sacrifices.

Je veux saluer le travail accompli lors du précédent mandat. Avec l'appui précieux des services, nous avons mené des projets importants, tout en préservant ce qui fait la force de cette commune : sa qualité de vie.

Cette élection marque le début d'un nouveau chapitre collectif. Car au-delà de la fonction de maire, c'est bien une équipe qui s'engage au service de la commune.

De nouveau élus siègent dans cette assemblée. Vous êtes à votre place du fait de vos engagements quotidiens mais également parce que vous avez affiché avec conviction votre volonté de servir la commune.

Pour les élus qui renouvèlent leur mandat, je sais pouvoir compter sur votre capacité à porter, dès à présent, les premiers dossiers. Je sais également que vous ferez preuve de pédagogie pour intégrer les nouveaux venus.

Auprès de chacun de vous, chers collègues, je m'oblige à faire preuve de rigueur et de transparence, à faire vivre le débat au sein même de ce conseil, à entendre toutes les sensibilités et à toujours rechercher l'intérêt général.

Les défis sont nombreux, même à notre échelle. Nous aurons à cœur de poursuivre le travail engagé, avec sérieux et pragmatisme, mais aussi avec ambition.

Parce qu'une commune comme la nôtre reste à taille humaine, notre action prend une dimension des plus concrètes. Les réalités du quotidien nous obligent à être proches, disponibles, et surtout à l'écoute de tous les Auriçois.

Enfin, je m'engage, avec l'ensemble de l'équipe municipale, à exercer ce mandat dans un esprit de dialogue, de respect et de responsabilité. Je veux redire que nous serons des élus accessibles et mobilisés au côté de la population et des associations, car c'est ensemble que nous continuerons à faire vivre et grandir notre commune.

Je vous remercie. »

3. Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire, indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer, au minimum d'un adjoint, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre d'adjoints. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de trois adjoints.

M. le Maire propose le nombre 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune.

4. Election de adjoints

M. le Maire a rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

M. le Maire demande si une liste est candidate.

Mme Corinne GARDESSE répond qu'elle souhaite présenter une liste composée comme suit :

- Mme GARDESSE Corinne, 1^{ère} adjointe
- M. LORY Christian, 2^{ème} adjoint,
- M. LABIDALLE Martine, 3^{ème} adjoint

M. le Maire demande si un autre membre du Conseil Municipal souhaite présenter une liste.
Aucune autre liste n'est proposée.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal est invité à procéder aux opérations de vote.

Après dépouillement, la liste composée de :

- Mme GARDESSE Corinne, 1^{ère} adjointe
- M. LORY Christian, 2^{ème} adjoint,
- M. LABIDALLE Martine, 3^{ème} adjoint

est élue avec 15 voix pour.

5. Lecture de la Charte de l'Elu Local

M. le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

6. Désignation des délégués du SIVU scolaire Adour Marsan

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les statuts du SIVU scolaire article 7 demandent d'élire par le Conseil Municipal deux délégués pour représenter la Commune au sein du Comité syndical (en plus du Maire qui est membre d'office). En vue des prochaines échéances budgétaires, il convient de nommer rapidement ces représentants.

Mmes DUVIGNAU Carole et GARDESSE Corinne se portent candidates.

Le Conseil Municipal procède au vote.

- Mme DUVIGNAU Carole est élue déléguée avec 15 voix pour et 0 voix contre,
- Mme GARDESSE Corinne est élue déléguée avec 15 voix pour et 0 voix contre

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance prend fin à 18h45